

AXE 1:**ACCOMPAGNER LES PERSONNES DONT LE PROFIL DE PRISE EN CHARGE PRÉSENTE DES SPÉCIFICITÉS**

Fiche Action N°1 Mise en place de formations complémentaires	
<i>Référent (personne ou institution) : Christelle SAUMUR – Responsable du Pôle PAH CCAS de Châtelleraut</i>	
Constat du diagnostic	Au vu des évaluations annuelles réalisées, le besoin des AVS en formations spécifiques a pu être identifié face à un public dont le profil a évolué.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	Prise en charge des usagers à profils spécifiques. Parfaire la connaissance des agents sur les spécificités de certains usagers.
Description de l'action	Mise en place de formations complémentaires à celles proposées par le CNFPT. Proposer des sessions de formation animées par des personnes ressources, formées sur des thèmes tels que « les addictions », « les maladies neurodégénératives », etc
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service Ressources Humaines de la collectivité - CNFPT, CSPA, France Alzheimer, France Parkinson,... - Professionnels sociaux et médico-sociaux du pôle PAH - L'ensemble des agents titulaires du SAD
Moyens nécessaires	Humains : présence des professionnels sur les sessions de formations définies Financiers : contenus dans l'enveloppe octroyée
Calendrier prévisionnel	2026
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p><u>Indicateurs de mise en œuvre</u> Nombre de sessions de formation mises en places.</p> <p><u>Indicateurs de résultat (impact)</u> Nombre d'agents formés</p>
Points de vigilance Bonnes pratiques à promouvoir	S'assurer que chaque professionnel a eu accès à l'information du calendrier des sessions de formation.